- ## Promotions

- CAPD **[1]**

[2]

De nombreux collègues nous sollicitent sur le salaire de septembre que nous venons de recevoir. Vous trouverez ci-dessous, les informations que vient de nous donner le SAGIPE. > Lire plus ici **[3]**

> SAGIPE et SALAIRE PES 2018-2019
Le SAGIPE n'a pas eu les éléments pour rentrer la titularisation des pes 2018-19 et donc leur changement d'échelon sur la paie de septembre.
Le changement d'échelon sera pris en compte sur le salaire d'octobre avec effet rétroactif au 1er sept.

> SAGIPE et PASSAGE HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLLE
Là aussi, le SAGIPE n'a pas eu les éléments pour rentrer les changements de grade sur la paie de septembre.
Le changement d'échelon sera pris en compte sur le salaire d'octobre avec effet rétroactif au 1 sept.

> SAGIPE et CHANGEMENT D'ECHELON pour la CLASSE NORMALE
Si les IA envoient les documents avant fin décembre, une prise en compte plus rapide pourra se faire pour les passages d'échelons automatiques en classe normale.
Mais pour un passage au 1er sept, il y aura donc un retard.
Nous contactons l'IA pour nous assurer que les éléments sont bien remontés au SAGIPE.
Par contre, pour le passage au 7° et 9° qui peuvent se faire pour 30% avec une accélération d'1 an, il faut attendre la CAPD des promotions (normalement en décembre).

> Versement des indemnités liées aux fonctions particulières
(exemple : enseignants référents, NBI Ulis école, conseillers pédagogiques, …)
Ce versement doit faire l'objet d'une nouvelle étude chaque début d'année y compris pour les agents qui n'ont pas de modification d'affectation.
L'IA établit les listes des agents concernés une fois les affectations de l'ensemble des enseignants finalisées puis les transmet au sagipe : donc en septembre.
En conséquence, les délais de traitement ne permettent un versement des indemnités qu'au cours de l'automne avec effet rétroactif au 1er septembre.

URL source: https://www.snuipp37.fr/snu2/salaire-sagipe

Liens
[1] https://www.snuipp37.fr/snu2/capd
[2] https://www.snuipp37.fr/snu2/salaire-sagipe
[3] http://snuipp37.fr/snu2/salaire-sagipe